



#1jeune1solution

*Les Matinales de l'inclusion*

***L'immersion en entreprise  
- PMSMP, POE/AFPR -***

11 mai 2021



# FACE Yvelines en quelques chiffres

- 1er Club de la Fondation AGIR CONTRE L'EXCLUSION à voir le jour en Ile-de-France en 1999
- 3 champs d'actions : l'Education, l'Emploi, l'Entreprise
- Près de 250 collaborateurs d'entreprises impliqués/an



Depuis sa création :

- 10 000 bénéficiaires accompagnés
- 100 partenaires impliqués
- 2 000 collaborateurs d'entreprises engagés

# *La France, une chance. Club des Yvelines*

---

# Une démarche gouvernementale

Pour **développer** et renforcer **l'inclusion dans l'emploi** et favoriser l'insertion professionnelle des **publics les plus éloignés** du marché du travail.

Au sein de laquelle **l'Entreprise** joue un **rôle majeur** aux côtés de l'Etat et des acteurs territoriaux.

Une **mobilisation volontaire** des entreprises : choix libre des mesures et de publics

# Un réseau d'acteurs engagés

## Un volet national

mobiliser 100 grandes entreprises

## Un volet territorial

mobiliser 10 000 entreprises  
(PME, ETI, filiales de grandes entreprises)

- Un **club national** animé par le Haut-Commissariat à l'Emploi et l'Engagement des Entreprises
- Des **clubs départementaux**
- Avec le soutien de la **Préfecture** et la **Direccte**
- En partenariat avec les **réseaux d'entreprises**
- En interaction avec les **acteurs publics, associatifs...**

# 14 thématiques proposées

1. Stages de 3<sup>ème</sup> pour les jeunes de QPV

2. Contribution à l'orientation et aux « parcours avenir » de découverte de l'entreprise

3. Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance

4. Réalisation de parrainages

5. Accompagnement et recrutement de jeunes en parcours d'insertion (E2C, EPIDE, GJ...)

6. Partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion (accompagnement, formation, recrutement)

7. Accompagnement et recrutement de personnes handicapées

8. Recrutement dans le cadre de l'expérimentation « Emplois francs »

9. Accompagnement et recrutement de réfugiés (programme Hope, etc.)

10. Formation et insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous main de justice

11. Mise en place de démarches innovantes en faveur de « l'emploi/inclusion »

12. Participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économique (clauses sociales marchés publics, politiques d'achats responsables, etc.)

13. Mises en situation professionnelle, recrutement de personnes en parcours d'insertion ou issues de parcours d'insertion

14. Engagements pour l'accès solidaire aux produits et services (alimentation, énergie, eau, etc.)

LA FRANCE,  
UNE CHANCE.

**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !**

#LAFRANCEUNECHANCE



# #1jeune1solution

Accompagner les 16/25 ans pour  
construire leur avenir



Faciliter l'entrée dans la  
vie professionnelle



Orienter et former vers les  
secteurs et les métiers  
d'avenir



Accompagner des jeunes  
éloignés de l'emploi en  
construisant des parcours  
d'insertion sur mesure

LA FRANCE,  
UNE CHANCE.  
**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !**

#LAFRANCEUNECHANCE



# Les bénéfices de l'inclusion pour l'entreprise

**Attirer et retenir de nouveaux talents**  
L'apprentissage des jeunes

**Valoriser l'action des salariés et de l'entreprise**  
Le mécénat de compétences, le parrainage

**Anticiper et diversifier les compétences**  
Découverte des métiers auprès des jeunes, accueil de stage de 3ème

**Accéder à de nouveaux marchés et diversifier ses partenaires et fournisseurs**  
Les SIAE, ESAT et EA

**Les bénéfices de l'inclusion**

**Innover et se différencier**  
Recruter autrement les métiers en tension, programme 100Chances, 100Emplois

**Renforcer son ancrage territorial**  
Les QPV, les emplois francs  
Taux de chômage est de 2 à 2,5 fois supérieur en QPV/reste du territoire



# Rejoindre le club de son département ?

- Valoriser **son image** d'entreprise engagée
- Renforcer son **ancrage** territorial
- **Partager** des Bonnes Pratiques au sein du réseau d'entreprises inclusives
- Bénéficiaire de **l'appui** des services de l'Etat et des services de l'emploi

# Le Club Animateur des Yvelines

Mise en relation



Connecteur

- \* Mise en contact entre des partenaires et les entreprises selon les besoins
- \* Mise en relation entre l'entreprise et un cfa et/ou un jeune en alternance



Espace communautaire



Animateur



- \* Les matinales de l'inclusion : EA/ESAT, SIAE, Emploi franc, CIE, troubles psychiques ...
- \* Webinaires coanimés avec nos partenaires CCI, Pôle Emploi, les Communautés d'agglomérations...
- \* Afterwork avec la cpme

Accompagnement des entreprises



Facilitateur

- \* Accompagnement sur la mise en place de parrainage
- \* Co-organisateur de programmes d'inclusion



- \* Job Tour recrutement de métier en tension

LA FRANCE,  
UNE CHANCE.  
**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !**

#LAFRANCEUNECHANCE



# 80 entreprises engagées

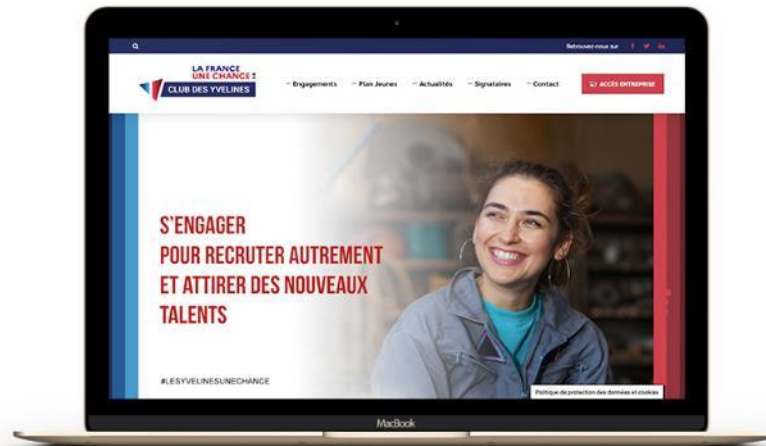


# Contact



LA FRANCE  
UNE CHANCE

CLUB DES YVELINES



Simple et rapide,  
un formulaire d'engagement sur le  
site [www.lesyvelines-unechance.fr](http://www.lesyvelines-unechance.fr)

Une interlocutrice dédiée au sein de



Laurence Hémédinger

07 62 59 20 78

[l.hemedinger@fondationface.org](mailto:l.hemedinger@fondationface.org)

LA FRANCE,  
UNE CHANCE.  
**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !**

#LAFRANCEUNECHANCE



# *Les dispositifs d'immersion en entreprise*

---

# *PMSMP*

## *Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel*

LA FRANCE,  
UNE CHANCE.

**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !**

#LAFRANCEUNECHANCE



## QUEL OBJET ?

Toute PMSMP a un objet et un seul, obligatoirement l'un des trois fixés par la loi :

- ▶ Soit découvrir un métier ou un secteur d'activité
- ▶ Soit confirmer un projet professionnel
- ▶ Soit initier une démarche de recrutement

Les objectifs opérationnels de la période sont définis par la convention de mise en situation.

## QUELLE DUREE ?

Conclue pour une durée maximale d'un mois (de date à date), une PMSMP peut être effectuée de manière continue ou discontinue. Elle peut être exceptionnellement renouvelée en cas de non atteinte du ou des objectifs définis, également pour une durée maximale d'un mois (de date à date).

La durée maximale de toutes les périodes cumulées, pour un même bénéficiaire et dans une même structure d'accueil, ne peut pas dépasser deux mois sur une période de 12 mois ; en outre, si les bénéficiaires sont des salariés (en contrat aidé ou en SIAE), elle ne peut représenter plus de 25% de la durée totale du contrat de travail en cours.

## QUELLES STRUCTURES D'ACCUEIL ?

- ▶ Toute personne morale disposant d'un numéro SIRET (entreprise, association...)

## QUI ACCUEILLIR ?

- ▶ Toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé, et pour laquelle Pôle emploi, une Mission Locale, un Cap emploi ou une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE hors ETTI) a prescrit une « période de mise en situation en milieu professionnel ».



## QUELLES SUITES ?

Les PMSMP doivent servir utilement les parcours d'accès à l'emploi et de sécurisation professionnelle des bénéficiaires, en leur permettant :

- ▶ Soit un accès direct à l'emploi, par la transformation de ces périodes en opportunité de travail et d'offre d'emploi ;
- ▶ Soit la mise en œuvre d'actions concourant progressivement à l'accès à l'emploi : levée des freins périphériques identifiés lors de ces périodes, accès à une formation, à d'autres expériences professionnelles, etc...

## QUELLES DÉMARCHES ?

Contactez votre conseiller Mission Locale, Pôle emploi, Cap Emploi afin de :

- ▶ rencontrer des candidats souhaitant effectuer une période d'activité en lien avec vos métiers,
- ▶ connaître les différentes étapes : • **signature d'une convention**, • **désignation d'une personne chargée du suivi du bénéficiaire au sein de votre entreprise**



### Durant cette PMSMP :

- ▶ Le Bénéficiaire a une couverture sociale, en particulier en cas d'accident du travail.
- ▶ Il s'accorde avec les règles applicables aux salariés : [règlement intérieur](#), [durée du travail](#), [hygiène et sécurité](#)...

# Contact de la mission locale



**Francesco BATTAGLIA**

*Responsable de secteur / Coordinateur Emploi*

**01.30.79.66.30 / 07.78.69.26.53**

Mission Locale de Saint Quentin en Yvelines et des environs

1 rue des hêtres, 78190 Trappes

# ***AFPR et POE***

*Action de Formation Préalable au  
Recrutement*

*Préparation Opérationnelle à l'Emploi*

LA FRANCE,  
UNE CHANCE.

**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !**

#LAFRANCEUNECHANCE



# Les aides à la formation avant l'embauche : **P**réparation **O**opérationnelle **E**mploi et **A**ction **F**ormation **P**réalable **R**ecrutement

Gérées par Pôle emploi, la POE et l'AFPR sont des aides au financement d'une formation préalable à l'embauche.

## **QUEL OBJECTIF ?**

Via une action de formation de 400 heures maximum, permettre à un demandeur d'emploi ou, pour la POEI à un salarié en CUI-CAE, en CUI-CIE ou en CDD au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper l'emploi proposé par un employeur.

## QUELS EMPLOYEURS ?

Employeurs du secteur privé ou public qui s'engagent à embaucher le demandeur d'emploi à l'issue de la formation.

→ Sont concernés les employeurs du secteur privé ou public ainsi que les particuliers employeurs. Attention : l'entreprise doit être à jour de ses contributions d'assurance chômage.

→ Accès dérogatoire possible, après étude de leur situation, pour les entreprises qui ont licencié pour motif économique dans les 12 derniers mois.

## POUR QUELS PUBLICS ?

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non, présélectionnés pour occuper l'emploi disponible.

La POEI est également ouverte aux salariés en CUI-CAE et en CUI-CIE (en CDD ou en CDI) et aux salariés en CDD au sein

LA FRANCE,  
UNE CHANCE.

LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !

#LEFRANCEUNECHANCE



## **QUEL CONTRAT DE TRAVAIL CONCLURE ?**

- Un contrat à durée déterminée d'au moins 6 mois.
- Un contrat à durée indéterminée.
- Un contrat de professionnalisation.
- Un contrat d'apprentissage.
- Un contrat de travail temporaire d'au moins 6 mois.

## **QUELS AVANTAGES ?**

- L'adaptation ou le développement des compétences du futur salarié.
- L'accompagnement par un conseiller Pôle emploi.
- Le financement de la formation réalisée.

# CONTACT

Lignes directes Services Entreprises des  
**YVELINES**

Pôle Emploi	N° ligne directe	Mail
CONFLANS SAINTE HONORINE	<b>01 39 72 13 27</b>	entreprise.conflans-ste-honorine.net
GUYANCOURT	<b>01 61 37 21 99</b>	entreprise.guyancourt@pole-emploi.net
LES MUREAUX	<b>01 30 22 90 82</b>	entreprise.les-mureaux@pole-emploi.net
MANTES LA JOLIE	<b>01 30 63 85 79</b>	entreprise.mantes-la-jolie@pole-emploi.net
PLAISIR	<b>01 30 81 67 83</b>	entreprise.plaisir@pole-emploi.net
POISSY	<b>01 30 74 90 83</b>	entreprise.poissy@pole-emploi.net
RAMBOUILLET	<b>01 34 83 61 62</b>	entreprise.rambouillet@pole-emploi.net
SAINT GERMAIN EN LAYE	<b>01 39 04 26 80</b>	entreprise.st-germain-en-laye@pole-emploi.net
SARTROUVILLE	<b>01 61 04 14 48</b>	entreprise.sartrouville@pole-emploi.net
TRAPPES	<b>01 30 13 20 26</b>	entreprise.trappes@pole-emploi.net
VERSAILLES	<b>01 39 07 06 91</b>	entreprise.versailles@pole-emploi.net



LA FRANCE,  
UNE CHANCE.

**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !**

LA FRANCE UNE CHANCE





# *Témoignages d'entreprise*

LA FRANCE,  
UNE CHANCE.

**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !**

#LAFRANCEUNECHANCE



# *Retour d'expérience sur la PMSMP*

*M. Quiza*



**Quick Coignières**

LA FRANCE,  
UNE CHANCE.

**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !**

#LAFRANCEUNECHANCE



# *Retour d'expérience sur la POE*

*M. Scheunemann*  
**black**   
system